



RTS 28 – Revue annuelle 2021

Version du 30/04/2022 –

1. QU'EST-CE QUE LE RTS 28 ?

La Commission européenne impose de publier chaque année des informations sur l'identité des lieux d'exécution et la qualité de l'exécution obtenue. Cette obligation de déclaration relève de la directive MiFID II (directive concernant les marchés d'instruments financiers) visant à harmoniser la réglementation des services d'investissement dans tous les États membres de l'Espace économique européen.

Ainsi, les entreprises d'investissement sont tenues d'appliquer un certain nombre de normes techniques réglementaires (Regulatory Technical Standards - RTS). Le RTS 28 énonce les exigences attendues permettant d'accroître la qualité et la transparence des informations disponibles pour les investisseurs professionnels et non-professionnels quant aux ordres transmis ou exécutés.

2. CONTENU DU RTS 28

Le RTS 28 complète la Directive MiFID 2014/65/EU par des normes techniques de réglementation :

Ce rapport présente des informations relatives aux cinq principales plates-formes d'exécution et contreparties utilisées par Exoé lors du placement et de l'exécution d'ordres auprès de contreparties pour l'exercice précédent dans le cadre de l'activité de gestion de portefeuille.

Il fournit une analyse distincte par classe et par sous-classe d'actifs le cas échéant, des instruments financiers définis par MiFID II, lorsque Exoé a placé et exécuté des ordres auprès de contreparties dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille.

Dans le cadre de ce rapport, Exoé doit également publier pour chaque catégorie d'instruments financiers, un résumé de l'analyse et des conclusions du suivi détaillé de la qualité d'exécution obtenue durant l'année précédente.

3. RTS 28 : RÉSUMÉ DE L'ANALYSE

Ce document présente un résumé de l'analyse réalisée par Exoé et des conclusions qu'elle tire du suivi détaillé de la qualité d'exécution :

- obtenue sur les plateformes sur lesquelles elle a exécuté tous les ordres de ses clients durant l'année précédente
- obtenue auprès des contreparties auxquelles elle a transmis les ordres de ses clients durant l'année précédente.

Exoé dispose d'une politique et de mesures associées (Politique d'Exécution) concernant la transmission et l'exécution des ordres de ses clients. Le document d'information sur la Politique d'Exécution d'Exoé à destination de ses clients est disponible à l'adresse suivante : <https://exoe.fr/wp-content/uploads/2022/03/Procédure-Exoe-Client-Politique-dExecution-Exoe-2022-final.pdf> . Les produits concernés par ce rapport correspondent aux instruments financiers définis dans la Section C de l'Annexe I de MiFID II.

3.1. Importance relative des facteurs permettant l'évaluation de la qualité d'exécution

Les facteurs considérés par Exoé s'entendent comme suit :

- Le prix : prix final auquel un instrument financier est exécuté ;
- Les coûts : coûts implicites tels que l'impact possible sur le marché, les coûts internes explicites qui représentent la rémunération propre d'Exoé, les coûts externes explicites (frais minimum, compensation, etc...) ;
- La rapidité : temps nécessaire estimé pour exécuter une transaction ;
- Probabilité d'exécution et de règlement : la probabilité qu'Exoé puisse conclure une transaction ;
- Taille : taille de la transaction pouvant affecter le prix de l'exécution ; et
- Nature de l'ordre ou toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre : caractéristiques particulières de l'ordre pouvant affecter la meilleure exécution.

Généralement, Exoé considère que le facteur le plus important pour ses clients est le prix auquel l'instrument financier est exécuté. Ce prix doit tenir compte des coûts éventuels payés par le client.

Les facteurs d'exécution secondaires pris en compte lors de l'évaluation de la qualité de l'exécution sont la rapidité (exécution dans un temps opportun), la probabilité d'exécution (liquidité du marché), le type et la taille de l'ordre, le règlement/compensation, la qualité et la diversification des contreparties.

Afin de vérifier et de mesurer l'efficacité de son dispositif, Exoé surveille de façon continue l'évolution du marché, la qualité d'exécution obtenue, les lieux d'exécution et des prestataires utilisés pour exécuter les ordres des clients.

Le suivi consiste à la fois en un suivi ordre par ordre et en un suivi de la tendance générale de la qualité d'exécution. Ces éléments sont détaillés dans la politique d'exécution d'Exoé.

[3.2. Description des éventuels liens, conflits d'intérêts et participations communes avec les prestataires ou plateformes permettant l'exécution des ordres des clients](#)

Exoé n'a pas de liens étroits, de situation de conflits d'intérêts ou de participation commune avec les prestataires ou plateformes utilisés pour exécuter les ordres de ses clients.

Toute transaction ou relation entre Exoé, les prestataires ou plateformes est effectuée conformément à la politique en matière de conflits d'intérêts. Pour de plus amples renseignements, se référer à la Politique d'exécution des ordres d'Exoé et la procédure relative à la prévention des conflits d'intérêts.

[3.3. Explications éventuelles des facteurs ayant conduit à modifier la liste des prestataires ou plateformes utilisés](#)

Il n'y a aucun changement à noter dans la liste des lieux d'exécution cités dans la politique d'exécution.

Les prestataires chargés de l'exécution figurant sur la liste présentée dans la politique d'exécution d'Exoé sont soumis à un processus d'agrément et de suivi permanent, qui comprend des évaluations régulières de la performance des services fournis en matière de qualité d'exécution.

[3.4. Explications de la manière dont la transmission ou l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients](#)

Exoé adresse uniquement une clientèle professionnelle.

Pour les clients professionnels, le meilleur résultat possible sera généralement déterminé par le prix et le coût, mais peut dépendre d'autres facteurs d'exécution, tels que la taille et le type, propres à l'ordre donné.

[3.5. Indication des critères privilégiés ou non par rapport aux prix et coûts et explication sur le rôle de ces critères dans l'atteinte du meilleur résultat possible pour la clientèle non professionnelle](#)

Non applicable : Exoé adresse uniquement une clientèle professionnelle.

[3.6. Utilisation des données et outils en rapport avec la qualité d'exécution, publiés par les prestataires soumis au RTS27](#)

Exoé n'a pas utilisé de rapports RTS 27 de prestataires dans le cadre de son processus de sélection des intermédiaires.

4. RAPPORT ANNUEL RELATIF AUX CINQ PRINCIPALES CONTREPARTIES POUR L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT ET DE TRANSMISSION DES ORDRES DE CLIENTS

4.1. Définitions

Dans chaque section et sous section, l'analyse comprend les informations suivantes :

La section « actions et certificats de dépôts » est subdivisée en pas de cotation : Les « Bands » correspondent au nombre quotidien moyen de transactions sur le marché le plus pertinent en termes de liquidité et subdivisées en 3 groupes :

- Bands 1-2 : entre 0 et 79 transactions par jour, en moyenne ;
 - Bands 3-4 : de 80 à 1999 transactions par jour, en moyenne ;
 - Bands 5-6 : plus de 2000 transactions par jour, en moyenne.
- les cinq principales contreparties ainsi que leur LEI (Legal Entity Identifier, identifiant unique des intervenants sur les marchés financiers, basé sur la norme internationale ISO 17442:2012) dans cette catégorie d'instruments financiers ;
 - la proportion du volume d'ordres placés en pourcentage du volume total dans cette catégorie d'instruments financiers ;
 - la proportion du nombre d'ordres placés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie d'instruments financiers ;
 - l'indication du fait que Exoé a, ou non, placé en moyenne moins d'un ordre par jour ouvrable au cours de l'exercice dans cette catégorie d'instruments financiers ;
 - l'indication du fait que Exoé a, ou non, exécuté dans le cadre de ses transactions :
 - des ordres dirigés – un « ordre dirigé » désigne un ordre pour lequel une plate-forme d'exécution a été spécifiée par le donneur d'ordres dans le cadre d'un service de réception-transmission d'ordres ou d'exécution uniquement.
 - des ordres passifs – un « ordre passif » désigne un ordre qui a fourni de la liquidité et s'applique pour les actions et les instruments assimilés aux actions.
 - des ordres agressifs – un « ordre agressif » désigne un ordre qui a absorbé de la liquidité et s'applique pour les actions et les instruments assimilés aux actions.

Cinq premières plateformes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Catégorie d'instruments	Equities Bands 1-2 (from 0 to 79 trades per day)		Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable :		Oui
KEPLER CHEUVREUX 9695005EOZG9X8IRJD84 FR	21,8%	13,1%	57,0%	24,3%	0,0%
INSTINET EUROPE LIMITED 213800A7BEQATAOUAN40 DE	11,7%	15,4%	24,1%	36,5%	0,0%
Stifel Europe Bank AG 529900MC68RTGHI4F05 DE	7,4%	5,5%	23,7%	20,0%	0,0%
VIRTU ITG EUROPE LIMITED 213800EEC95PRUCEUP63 IE	6,7%	7,8%	39,7%	34,4%	0,0%
ODDO BHF SCA 969500219DJHZ3449066 FR	5,8%	7,1%	27,2%	19,1%	0,0%

Catégorie d'instruments	Equities Bands 3-4 (from 80 to 1999 trades per day)		Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable :		Oui
KEPLER CHEUVREUX 9695005EOZG9X8IRJD84 FR	21,4%	16,2%	63,0%	21,6%	0,0%
EXANE 969500UP76J52A9OXU27 FR	12,9%	8,2%	26,4%	41,0%	0,0%

ODDO BHF SCA 9695002I9DJHZ3449O66 FR	12,4%	11,9%	26,0%	21,2%	0,0%
INSTINET EUROPE LIMITED 213800A7BEQATAOUAN40 DE	5,5%	5,9%	32,5%	45,9%	0,0%
Stifel Europe Bank AG 529900MC68RTGK14F05 DE	4,2%	4,8%	34,6%	28,7%	0,0%

Catégorie d'instruments	Equities Bands 5-6 (from 2000 trades per day)	Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable :	Oui		
KEPLER CHEUVREUX 9695005EOZG9X8IRJD84 FR	25,8%	18,5%	47,6%	16,4%	0,0%
EXANE 969500UP76J52A9OXU27 FR	16,8%	12,2%	15,3%	41,8%	0,0%
ODDO BHF SCA 9695002I9DJHZ3449O66 FR	9,5%	11,7%	25,6%	22,8%	0,0%
INSTINET EUROPE LIMITED 213800A7BEQATAOUAN40 DE	8,7%	8,0%	37,8%	36,1%	0,0%
VIRTU ITG EUROPE LIMITED 213800EEC95PRUCEUP63 IE	6,2%	8,9%	42,6%	32,1%	0,0%

Catégorie d'instruments	Exchange traded products	Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable :	Oui		
KEPLER CHEUVREUX 9695005EOZG9X8IRJD84 FR	41,1%	30,4%	89,4%	6,1%	0,0%
BofASecurities Europe SA 549300FH0WJAPEHTIQ77 FR	12,5%	5,4%			0,0%
EXANE 969500UP76J52A9OXU27 FR	11,2%	6,6%	6,6%	10,7%	0,0%
AUREL BGC SAS 5RJTDGZG4559ESIYLD31 FR	10,5%	17,6%	6,8%	8,1%	0,0%
TRADITION SECURITIES AND FUTURES 969500ULC0Y1IG0A4072 FR	9,3%	2,8%	26,4%	16,4%	0,0%

Catégorie d'instruments	Debt instruments	Money markets instruments	Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable :	Oui	
AUREL BGC SAS 5RJTDGZG4559ESIYLD31 FR	50,5%	52,1%			0,0%
GFI SECURITIES LIMITED 5RJTDGZG4559ESIYLD31 GB	36,6%	32,7%			0,0%
BOFA SECURITIES EUROPE SA 549300FH0WJAPEHTIQ77 FR	4,7%	4,2%			0,0%
BRED GESTION 969500OCJGH64CBUIY13 FR	3,9%	5,1%			0,0%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK 1VUV7VQFKUOQSJ21A208 FR	2,5%	3,5%			0,0%

Catégorie d'instruments	Debt instruments	Bonds	Indiquer si <1 ordre exécuté en	moyenne par jour ouvrable :	Oui
J.P. MORGAN AG 549300ZK53CNGEEI6A29 IE	12,5%	6,5%			0,0%
BNP PARISBAS ROMUWSFPU8MPRO8K5P83 FR	11,8%	3,9%			0,0%
BOFA SECURITIES EUROPE SA 549300FH0WJAPEHTIQ77 FR	10,2%	4,3%			0,0%
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG 6TJCK1B7E7UTXP528Y04 DE	9,8%	3,2%			0,0%
GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL 549300R83Q2VTICWNV15 FR	6,7%	6,7%			0,0%

Catégorie d'instruments	Equity Derivatives		Indiquer si <1 ordre exécuté en	moyenne par jour ouvrable :	Oui
BNP PARISBAS ROMUWSFPU8MPRO8K5P83 FR	86,5%	30,2%	37,0%	62,0%	0,0%
CACEIS BANK 969500235CR9X9F3L662 FR	13,2%	68,5%			0,0%
TRADITION SECURITIES AND FUTURES 969500ULCOY1IG0A4072 FR	0,3%	0,7%			0,0%
GFI SECURITIES LIMITED 5RJTDGZG4559ESIYLD31 GB	0,1%	0,3%			0,0%
HPC 969500AMLHB21RACL168 FR	0,0%	0,2%			0,0%

Catégorie d'instruments	Other instruments		Indiquer si <1 ordre exécuté en	moyenne par jour ouvrable :	Oui
UNICREDIT BANK AG 2ZCNRR8UK83OBTEK2170 DE	28,2%	2,2%			0,0%
CARAX 969500UEL1HB4Z05Z413 FR	18,2%	33,7%			0,0%
KEPLER CHEUVREUX 9695005EOZG9X8IRJD84 FR	16,7%	18,5%			0,0%
ODDO BHF SCA 969500219DJHZ3449O66 FR	9,7%	17,4%			0,0%
J.P. MORGAN AG 549300ZK53CNGEEI6A29 IE	5,9%	2,2%			0,0%